

**Délibération 2023 / 10-12**

**L'an deux mil vingt-trois le lundi trente octobre à onze heures quarante-cinq minutes**, un Conseil Municipal extraordinaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Jean-François CHAMPEAU, Didier LASSECHERE, Jacques FAURE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ.

**Etaient absents** : M. Maurice BESSE, M. Anthony BUYS, M. Arnaud PICOUT, M. Cédric LECOMTE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-François CHAMPEAU

\* \* \* \* \*

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE FUYARDES DE LA COMMUNE DE ROYERE DE VASSIVIERE :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le marché de travaux de remplacement des conduites d'eau potable fuyardes de la commune de Royère de Vassivière notifié le 26 août 2021 à la Société BTP TRULLEN ;

**Considérant** que pour la bonne exécution de ce marché, un réajustement doit être opéré.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Approuve** l'avenant n°1 au marché des travaux de remplacement des conduites d'eau potable fuyardes de la commune de Royère de Vassivière.

- Montant initial du marché : 77 001.93 € HT

- Montant de l'avenant n° 1 : 7 091.26 € HT

- Nouveau montant du marché (montant initial + avenant n° 1) : 84 093.19 € HT

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces correspondantes.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 octobre 2023



Raymond RABETEAU